



unesco

Programme de jumelage
et mise en réseau
des universités

Critères

pour la création de Chaires UNESCO et/ou de Réseaux UNITWIN

[février 2022]

Ce document définit les critères, à la fois requis et souhaitables, pour la création de Chaires UNESCO et/ou de Réseaux UNITWIN. Ils s'appliquent à tous les intervenants du Programme : (1) Etablissements d'enseignement supérieur lors de l'élaboration de leurs propositions de candidature; (2) Commissions nationales pour l'UNESCO, lors de la sélection des propositions de candidature ; (3) L'UNESCO, lors de l'examen des propositions de candidature.

Les requis

Les candidatures à la création d'une Chaire UNESCO et/ou d'un Réseau UNITWIN doivent répondre à tous les critères suivants :

ELIGIBILITÉ

- Etablissement d'enseignement supérieur** : Proposé par un établissement d'enseignement supérieur reconnu, accrédité ou autrement homologué par les autorités nationales ou locales compétentes.

Toutes les candidatures des établissements d'enseignement supérieur de tous les pays reconnus par l'ONU sont acceptées, y compris celles des pays qui ne sont pas États membres de l'UNESCO lors de la soumission du projet de candidature .

PORTÉES/OBJECTIFS

- Contribution aux priorités de l'UNESCO** : Contribue à une ou plusieurs priorités de l'UNESCO telles que décrites dans la Stratégie à moyen terme (2022-2029) et le Programme approuvé (2022-2025).

APPROCHE

- Approche intégrée** : propose un plan de travail intégré qui combine recherche, enseignement/formation et engagement communautaire.
- Engagement avec l'UNESCO et ses réseaux** : illustre les partenariats établis ou que l'on envisage d'établir avec des équipes de l'UNESCO, d'autres Chaires UNESCO ou Réseaux UNITWIN, des réseaux UNESCO, des centres de catégorie II de l'UNESCO, ainsi que d'autres partenaires.
- Coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud** : démontre la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud à travers la mise en réseau et la coopération interuniversitaire.

CAPACITÉ

- Expertise requise** : Expertise pédagogique et pertinente démontrée du ou des responsables de Chaire ou des coordinateurs de Réseau proposés et des membres de l'équipe dans le ou les domaines thématiques proposés, y compris leur capacité à produire des publications de qualité.
- Capacité de coopération interuniversitaire et de mise en réseau** : Capacité démontrée à collaborer avec d'autres établissements d'enseignement supérieur, à offrir des opportunités de mobilité académique et d'échange d'étudiants, ainsi qu'à entreprendre des activités de partage et de diffusion des connaissances.
- Viabilité financière** : Financement adéquat assuré et/ou plans visant à l'obtenir pour les activités prévues dans le plan quadriennal.

Les souhaitables

La priorité sera donnée aux candidatures qui répondent en plus à un ou plusieurs critères suivants :

Etablissements d'enseignement supérieur ou de recherche :

- Pays/régions sous-représentés** : de (1) pays qui n'ont pas de Chaire UNESCO ou de Réseau UNITWIN, (2) d'Afrique ; (3) des PEID.
- Nouvelles institutions** : établissant leur première Chaire UNESCO ou leur premier Réseau UNITWIN.
- Égalité des genres** : projet de candidature proposant une femme comme responsable de Chaire UNESCO ou coordinatrice de Réseau Unitwin

PORTÉES/OBJECTIFS

- Portée géographique** : les activités entreprises impliquent plusieurs pays, sont d'envergure interrégionales ou internationales. Préférence aux candidatures axées sur et/ou bénéficiant à l'Afrique.
- Approches interdisciplinaires** : les approches sont de conception interdisciplinaire/multidisciplinaire.
- Perspectives tournées vers l'avenir** : les approches sont anticipatrices et tournées vers l'avenir.
- Thèmes innovants** : la proposition aborde des domaines thématiques qui ne sont pas déjà couverts par une autre Chaire UNESCO ou un autre Réseau UNITWIN dans le même pays.

APPROCHE

- Parité** : la proposition comprend une approche sensible à la parité avec des activités visant spécifiquement à traiter les questions d'égalité des genres.